



VOTRE COMPTE DE TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES 2026

IMPORTANT

1^{er} versement.....25 février 2026
 2^e versement.....27 mai 2026

Il est de votre responsabilité de transmettre votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

Vous recevez votre compte de taxes foncières municipales pour l'année 2026. Le nouveau rôle d'évaluation foncière émis par le Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal a été déposé le 10 septembre 2025 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Ce rôle détermine les valeurs servant au calcul des taxes foncières de la Ville de Montréal-Est pour les années 2026 – 2027 – 2028. Le conseil municipal a convenu d'imputer la pleine valeur de votre propriété dès la première année.

Nous désirons porter à votre attention le fait que 50 % de votre compte de taxes sert à payer les quotes-parts de l'agglomération de Montréal (entre autres : pompiers, policiers, eau). La Ville de Montréal-Est a donc très peu de contrôle sur ces coûts.

Catégorie	Taux *
Résiduelle (résidentielle)	
Sous-catégorie résiduelle.....	0,522528
Sous-catégorie 1 à 3 logements.....	0,522528
Sous-catégorie 4 à 5 logements.....	0,522528
Sous-catégorie 6 à 7 logements.....	0,679287
Sous-catégorie 8 à 9 logements.....	0,679287
Sous-catégorie 10 logements et plus.....	0,679287

Catégorie	Taux *
Immeubles industriels	2,910828
Immeubles non résidentiels (0 à 500 000 \$).....	2,183831
Immeubles non résidentiels (plus de 500 000 \$).....	2,718335
Terrains vagues desservis ¹	2,090112

* par 100 \$ d'évaluation

Taxe d'eau	
Résidentielle.....	150 \$ / logement
Industries et commerces	150 \$ + 0.75 \$ / m ³

Intérêt sur arrrages (par année).....	7 %
Pénalité sur arrrages (par année).....	5 %

¹ Les terrains vagues non desservis sont imposés dans la catégorie résiduelle pour la taxe foncière générale. À la taxe foncière générale s'ajoute la surtaxe sur les terrains vagues non desservis dont le taux est équivalent à celui de la taxe foncière générale.

VOTRE COMPTE PEUT ÊTRE ACQUITTÉ :

- À l'hôtel de ville de Montréal-Est : en argent comptant ou par carte débit (aucun paiement par carte de crédit)
- Par la poste : envoyer un chèque ou déposer celui-ci dans la boîte postale à l'entrée principale de l'hôtel de ville de Montréal-Est au 11370, rue Notre-Dame, 5e étage, Montréal-Est (QC) H1B 2W6
- En ligne ou au comptoir dans les institutions financières suivantes :

❖ Caisses populaires Desjardins (AccèsD)	❖ Banque Scotia (BNS)	❖ Banque de Montréal (BMO)
❖ Banque Nationale du Canada (BNC)	❖ Banque CIBC	❖ Banque Laurentienne
❖ Banque Royale du Canada (RBC)	❖ Tangerine	❖ TD Canada Trust

Paiement par chèque : veuillez émettre votre chèque à l'ordre de la **Ville de Montréal-Est** et inscrire au verso de votre chèque le(les) numéro(s) de matricule figurant sur les talons de remise.

Information – paiement par carte débit : Les paiements par carte débit sont généralement limités à 1 000 \$. Veuillez obtenir à l'avance, si nécessaire, l'autorisation de votre institution financière afin de vous permettre d'acquitter votre compte de taxes.

Veillez allouer sept (7) jours ouvrables pour la réception de votre paiement par la poste et trois (3) jours ouvrables pour le paiement en ligne.

Aucun reçu ne sera émis. Votre chèque ou la confirmation en ligne étant la preuve de paiement.

INTÉRÊT ET PÉNALITÉ

Les taxes municipales portent intérêt et pénalité aux taux que la Ville de Montréal-Est fixe par résolution (tel que mentionné au recto du compte de taxes). Ce taux d'intérêt est applicable à partir du moment de l'exigibilité desdites taxes. Lorsqu'un chèque est remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration de 35 \$ seront réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre imposé au compte visé.

PROGRAMME – SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

Les propriétaires d'immeubles susceptibles d'être admissibles au « Programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales » recevront, au plus tard le 28 février 2026, le formulaire prescrit à cette fin.

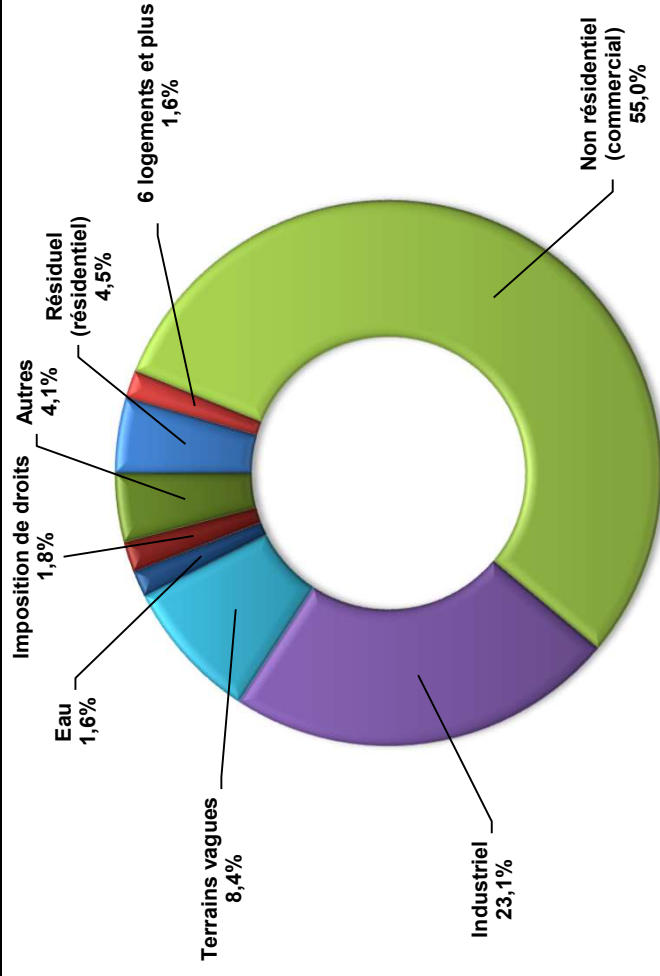
VOILÀ

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble à Montréal-Est, vous pouvez maintenant consulter votre compte de taxes en ligne à l'adresse montreal-est.appvoila.com.

Pour information, n'hésitez pas à nous contacter au 514 905-2000.

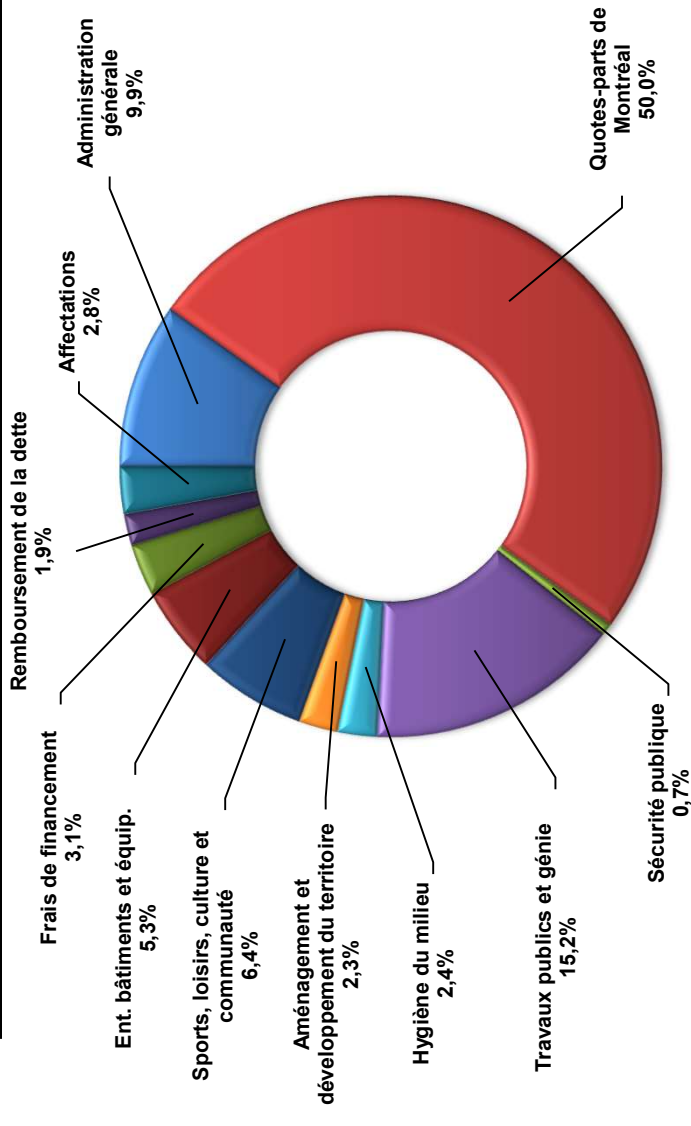
2026-01-23

REVENUS - BUDGET 2026



REVENUS	Montant
Résiduel (résidentiel)	2 851 523 \$
6 logements et plus	1 043 262 \$
Non résidentiel (commercial)	34 896 507 \$
Industriel	14 672 825 \$
Terrains vagues	5 307 418 \$
Eau	990 900 \$
Total des taxes	59 762 435 \$
Imposition de droits	1 140 000 \$
Autres	2 592 565 \$
Total des autres revenus	3 732 565 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	63 495 000 \$
Affectation de l'exercice 2026	8 350 000 \$
TOTAL DES REVENUS BUDGET 2026	71 845 000 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET 2026



DÉPENSES	Montant
Administration générale	6 278 220 \$
Quotes-parts de Montréal	31 776 520 \$
Sécurité publique	431 317 \$
Travaux publics et génie	9 640 872 \$
Hygiène du milieu	1 497 473 \$
Aménagement et développement du territoire	1 481 776 \$
Sports, loisirs, culture et communauté	4 089 403 \$
Entretien - bâtiments et équipements	3 337 562 \$
Frais de financement	1 975 108 \$
Remboursement de la dette	1 187 069 \$
Activités financières et affectations	1 924 680 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	63 620 000 \$
Dépenses d'investissement	8 225 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES BUDGET 2026	71 845 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

2026 :	25 970 000 \$	2027 :	49 302 000 \$	2028 :	86 385 000 \$
--------	---------------	--------	---------------	--------	---------------